

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 109 (1928)

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de la 20me séance du Sénat de la Société Helvétique
des Sciences Naturelles

Autor: Lugeon, Maurice / Dufour, Pierre Th.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III.

Procès-verbal du Sénat — Senats-Protokoll Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 20^{me} séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles du 24 juin 1928

à 10 heures 20, au Palais fédéral à Berne

Présidence du Prof. M. Lugeon, président du Comité central, à Lausanne.

Sont présents : 48 délégués.

MM. J. Amann, P. Arbenz, H. Bachmann, S. Bays, P. Beck, H. Berthoud, A. Brun, A. Buxtorf, R. Chodat, M^{lle} F. Custer, MM. P. Dufour, A. Ernst, F. Fichter, E. Fischer, R. Gautier, F. Gonseth, P. Gruner, A. Hagenbach, K. Hägler, K. Hescheler, G. Hochreutiner, B. Huber, E. Hugi, G. Juvet, K. Kollmus-Stäger, R. La Nicca, F. Leuthardt, M. Lugeon, A. Maillefer, A. Pfähler, M. Plancherel, F. de Quervain, H. Rehsteiner, M. Reinhard, P. Revillod, J. Roux, W. Schibler, H. Schinz, O. Schlaginhaufen, C. Schröter, G. Senn, P. Steinmann, G. Surbeck, A. Theiler, W. Vischer, H. Wegelin, E. Wilczek, R. Zeller.

Se sont excusés: MM. J. Briquet, F. Bühlmann, G. Dumas, W. Frei, R. Fueter, W. Hess, A. Jaquerod, O. Morgenthaler, A. Nadig, P. Niggli, B. Peyer, E. Rübel, Fr. Sarasin, G. Stehlin.

Scrutateurs. MM. G. Juvet et P. Revillod sont priés de remplir les fonctions de scrutateurs.

Approbation du procès-verbal de la 19^e séance du Sénat. Ce procès-verbal, qui a paru dans les „Actes“ de 1927, à la page 40, est approuvé sans modifications.

Réception des comptes et du rapport des vérificateurs des comptes pour 1927. Le rapport de la trésorière, le résumé des comptes de la Caisse centrale et des Commissions sont remis, en épreuves, aux délégués au Sénat. Le rapport de MM. les vérificateurs des comptes est lu par M. le D^r J. Amann. Ces rapports sont admis sans modifications pour être soumis à l'Assemblée générale.

Crédits ouverts aux Commissions, à prélever sur la Caisse centrale. Les demandes suivantes sont accordées :

Commission pour la Protection de la Nature . . .	fr. 300
Commission de l'Electricité atmosphérique . . .	» 200

Budget pour 1929. Le budget, qui avait été distribué à l'avance aux délégués, est adopté.

Budget 1929

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Cotisations d'entrée	fr. 180	Session annuelle	fr. 500
Cotisations annuelles	» 11,800	Impression des « Actes »	» 9,000
Versement de la Bibliothèque de la ville de Berne	» 2,500	Impression de la liste des membres	» 1,000
Unions internationales	» 2,500	Impression des nécrologies	» 1,500
Intérêts	» 3,600	Expédition des « Actes »	» 600
Divers	» 100	Unions internationales	» 2,500
		Crédits pour les Commissions	» 500
		Achat des œuvres de L. Euler	» 100
		Honoraires	» 2,500
		Administration	» 3,300
		Divers (Art. 29)	» 1,000
	<hr/>		<hr/>
	fr. 20,680		fr. 22,500

Session de 1929. Le *président* annonce, aux applaudissements du Sénat, que la Société des Sciences naturelles de Davos veut bien se charger de l'organisation de la session de 1929 et qu'elle propose de la placer sous la présidence annuelle de M. le Dr W. Schibler.

Ce dernier dit le plaisir que la population de Davos aura à recevoir la S. H. S. N. Lors de la dernière session, il y a près de 30 ans, le village de Davos était pauvre en ressources scientifiques. Actuellement, au contraire, nos amis nous recevront dans une station très vivante où des instituts de recherches ont été créés, qui intéresseront certainement les membres de la Société.

Le *président* remercie la Société des Sciences naturelles de Davos et tout particulièrement le Dr Schibler d'accepter cette grande tâche.

Proposition de nomination de membres honoraires. Le Comité central a reçu dans les délais statutaires, et les a approuvées, les propositions de nommer comme membres honoraires les personnalités suivantes : Pierre Weiss, professeur de physique à l'Université de Strasbourg, Pierre Termier, professeur à l'École des Mines de Paris.

A l'unanimité, le Sénat accepte ces candidatures qui seront soumises à l'Assemblée générale.

Demandes de subventions à la Confédération. Le Comité central a reçu les demandes de crédits suivantes :

Commission des Publications	fr. 8,000
Commission géologique	» 60,000
Commission géotechnique	» 7,000
Commission géodésique	» 42,000
Commission des Glaciers	» 8,000

A reporter fr. 125,000

	Report	fr. 125,000
Commission hydrobiologique	»	2,000
Commission des Cryptogames	»	1,500
Commission des Cryptogames, extraordinaire	»	3,000
Commission des Bourses de Voyages	»	2,500
Commission phytogéographique	»	5,000
Commission du Parc national	»	1,000
Commission du Jungfrauoch	»	2,000
Commission du Concilium	»	5,000
Commission du Concilium, extraordinaire	»	5,000
Société zoologique	»	2,500
Société botanique	»	1,500
Société de Chimie	»	1,500
Société paléontologique	»	3,000
Société entomologique	»	1,000
Société mathématique	»	2,500
Tables annuelles	»	1,000
Unions internationales	»	2,500
		<u>fr. 167,500</u>

Le *président* déclare que le Comité central approuve ces demandes.

M. *Gautier* explique que l'augmentation du crédit de la Commission géodésique est nécessaire pour permettre de rétribuer, suivant leur mérite, les ingénieurs qui font les mesures géodésiques.

M. *Ernst*, de la Commission des Cryptogames, dit que cette Commission a besoin d'une subvention extraordinaire pour pouvoir publier deux travaux importants. Il rappelle que ces subventions sont appliquées exclusivement à l'impression, les auteurs n'en retirent aucun profit.

M. *Schræter* donne des motifs analogues pour justifier l'augmentation du crédit de la Commission phytogéographique.

M. *Hescheler* expose au Sénat la période particulièrement difficile que traverse le Concilium bibliographicum par suite de l'arrêt des subventions américaines. Des subventions nouvelles ont été reçues, mais ne permettent pas encore d'équilibrer le budget, en attendant on a réduit dans de fortes proportions les salaires des employés.

M. *Roux* indique que la subvention en faveur de la Société de Zoologie, qui est appliquée à la Revue suisse de Zoologie, est plus nécessaire encore depuis le décès d'un généreux mécène qui la soutenait.

M. *Revilod* justifie l'augmentation de la demande de crédit en faveur de la Société paléontologique par les frais de publication du vol. 47 des Mémoires.

M. *Bays* donne des détails sur le périodique projeté par la Société suisse des Mathématiciens. Cet organe doit libérer nos mathématiciens de la tutelle des revues étrangères. Il prie le Sénat d'appuyer la demande d'un crédit augmenté.

Le Sénat approuve ces demandes de crédits qui seront transmises au Conseil fédéral.

Art. 34 de la Convention postale universelle. A la suite d'un vœu exprimé par le Sénat de 1927, le Comité central a adressé une requête au Conseil fédéral pour lui exposer le préjudice causé à la Science suisse par les hauts tarifs, appliqués par les postes, pour les envois de journaux.

Le *président* donne lecture de cette requête et de la réponse du Conseil fédéral. Celui-ci reconnaît le bien fondé de notre demande en ce qui concerne les publications scientifiques, mais il montre qu'il n'est pas possible d'appliquer deux tarifs différents aux périodiques scientifiques et aux journaux politiques. Le Conseil fédéral tient à protéger la Suisse contre une invasion trop grande de journaux étrangers, il ne peut donc pas donner satisfaction à notre demande.

Atlas topographique de la Suisse. Le Sénat de 1927 avait demandé au Comité central d'intervenir auprès des autorités fédérales afin que les projets qui sont à l'étude pour un nouvel atlas topographique tiennent compte des nécessités de la Science.

Le Comité central a étudié cette affaire avec la collaboration des Commissions et il a rédigé une pétition. Le *président* en donne lecture, et le Sénat l'approuve. Elle sera adressée au Conseil fédéral.

Comité central pour la période 1929—1934. Le Sénat décide de proposer à l'Assemblée générale de fixer le siège du Comité central pendant la période de 1929 à 1934 à Zurich et de composer le Comité central de la manière suivante :

Président central :	Prof. D ^r Ed. Rübel, Zurich.
Vice-président :	Prof. D ^r E. Bosshard, »
Secrétaire :	D ^r B. Peyer, »
Président de la Commission des Publications :	Prof. D ^r H. Schinz, »
Trésorière :	M ^{lle} F. Custer, Aarau.

Nécrologies. M. *Hagenbach* critique la décision prise, par le Comité central, dans un cas particulier, de ne pas publier dans les « Actes » un article nécrologique. Il demande que des règles générales fixant le choix des articles nécrologiques fassent l'objet d'une étude du Comité central et que celui-ci rapporte au Sénat. Il désire que l'on ne publie pas seulement les nécrologies de savants de renom qui ont occupé une place en vue dans la S. H. S. N., mais que l'on rappelle aussi la mémoire de savants dont l'activité, moins apparente, peut avoir été aussi féconde.

Le *président* répond à M. *Hagenbach* que le Comité central a pris comme règle de ne pas reproduire ou résumer dans les « Actes » des articles qui ont déjà paru ailleurs. Dans le cas particulier relevé par M. *Hagenbach*, un article nécrologique détaillé avait paru dans le Bulletin de la Société bâloise. Le Comité central aurait accueilli, bien volontiers, cet article, et il regrette que les amis bâlois du défunt n'aient

pas offert cette nécrologie en premier lieu à la S. H. S. N. Elle aurait eu ainsi une diffusion plus grande.

Il est très difficile de fixer une règle précise dans cette matière et le Comité central priera le nouveau Comité d'examiner cette question et de faire rapport au prochain Sénat.

MM. *Buxtorf* et *La Nicca* appuient la demande de M. Hagenbach et parlent en faveur de nécrologies plus nombreuses et éventuellement plus courtes. M. *Fischer* insiste pour que l'on ne sacrifie pas la notice bibliographique.

La séance est levée à 13 heures.

Le président:
Maurice Lugeon.

Le secrétaire:
Pierre Th. Dufour.